



Aide aux
seniors

TARIFS 2022

SERVICE PRESTATAIRE D'AIDE À DOMICILE

TARIFS APPLICABLES AU 01/07/2022

Facture exonérée de TVA (Art 261.7 - 1 ter du C.G.I.)

Heures avec prise en charge du Conseil Départemental	24,50 €
Caisse de retraite	24,50 €
Mutuelles	24,50 €
Kilomètre effectué à la demande du client	0,60 €